

COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n°2020 – 46 relatif au budget pour l'année 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Mmes Samanta Cardaropoli, Anne-Marie Dénéreaz, de MM. Daniel Rochat, Marc-Eugène Viret, Claude Brocard, Daniel Traini et Bernard Morel s'est réunie à deux reprises pour examiner le budget 2021. Le mardi 3 novembre, la commission était au complet alors que MM. Philippe Gacond et Jame Reina représentaient la commission de gestion. Du côté de la Municipalité, MM. Pieric Freiburghaus, syndic, Didier Chapuis, Yvan Rochat et Yves Jauner étaient présents. M. Pierre-André Ischi était excusé de même que notre boursier, M. Iban Garcia. Le mardi 10 novembre, Anne-Marie Dénéreaz et Daniel Traini étaient excusés, ainsi que Pierre-André Ischi au sein de la Municipalité. MM. Gacond et Reina représentaient la commission de gestion.

On pourrait presque parler d'habitude. Le budget pour l'année 2021, comme les précédents, annonce un excédent de charges. Et le montant n'est guère éloigné cette année : quelque 700'000 francs il y a un an, proche de 720'000 cette fois. Il y a cependant une nuance de taille. Pour l'année 2020, le déficit avait été abaissé à 700'891 francs grâce à un prélèvement de 400'000 francs sur le fonds de réserve administratif. Cette année, ce prélèvement n'est nullement envisagé. Le budget que vous avez sous les yeux est donc plus optimiste que les précédents, même si, compte tenu de la conjoncture actuelle, les rentrées fiscales sont plus difficiles à évaluer.

En nous le présentant, Didier Chapuis avait en tout cas un visage plus serein qu'il y a un an. D'une part à cause du budget, d'autre part parce que rassuré par l'audit externe demandé pour évaluer la gestion financière de la commune. Rappelez-vous, l'an dernier, la Municipalité s'interrogeait sur le fait de ne pas parvenir à présenter un budget mieux équilibré et souhaitait soumettre sa gestion à un audit de l'organe compétent de l'Union des communes vaudoises (UCV). Celui-ci a eu lieu et il en ressort que notre commune gère bien ses finances.

Cette année, la commission des finances n'a pas eu de point d'achoppement avec la Municipalité concernant le budget, contrairement à l'année dernière. Le secteur informatique avait alors occupé une bonne partie de nos discussions car la commission s'inquiétait de la hausse continue des dépenses, au point qu'elle avait proposé à la Municipalité de procéder à un audit externe. Nous sommes encore dans l'attente du résultat de cet audit car, en raison de la situation sanitaire, il n'a pas pu se dérouler durant l'automne. Il ne se fera qu'au mois de janvier et on en connaîtra le résultat à fin février. Le montant, qui a fait l'objet d'un préavis accepté en septembre dernier, figurera dans les comptes 2020.

Voici maintenant les points qui ont retenu notre attention :

ADMINISTRATION

Traitement du personnel d'administration (110.301.10) : Le montant salarial (751'150 francs) est sensiblement inférieur à celui prévu l'an dernier. Cette baisse de la masse salariale intervient dans le service technique. Une des personnes engagées est plus jeune que celle qu'il a remplacée et l'autre n'occupe le poste qu'à 70%.

Achat mobilier, matériel & machines (110.311) : Il est prévu l'achat d'une photocopieuse, laquelle permettra une économie par la suite car elle remplacera pas moins de trois imprimantes.

Manifestations, sensibilisation/intégration (110317.1) : Le montant de 37'851 francs est en nette augmentation par rapport au budget 2020 et aux comptes 2019 parce que la Municipalité a repris à son compte les actions en faveur des aînés à raison de 3 francs par habitant.

Honoraires, frais d'expertise & études (110.318.5) : On note une augmentation de 22'000 francs prévue par rapport au budget 2020. La Municipalité souhaite intégrer une grille salariale dans le règlement du personnel et améliorer la manière de conduire les entretiens personnels en y incluant une formation pour les chefs de service. Pour cela, elle a besoin de confier le mandat à un bureau spécialisé.

Bibliothèque intercommunale de la Venoge (152.352.30) : Le montant supplémentaire est dû à une augmentation du loyer de la bibliothèque.

SPORTS

Entretien des terrains de football (1702.314.50) : Le montant supplémentaire prévu est dû au fait qu'à la suite du Venoge Festival 2019, le terrain C était en mauvais état, ce qui pouvait provoquer des accidents. Le FC Venoge a entrepris les travaux et la commune va rembourser le club.

TRANSPORTS PUBLICS ET MOBILITÉ

Honoraires et études (180.318.5) : Cette forte augmentation (150'000 francs contre 85'000 il y a un an) concerne l'étude du réaménagement de la place de la Gare. Le terrain appartient aux CFF, mais le coût de l'étude est à la charge de la commune. La Municipalité a prévu un prélèvement de 60'000 sur le Fonds de réserves. Il pourrait cependant ne pas être utilisé, ou partiellement seulement, si, comme elle en caresse l'espoir, elle obtient un soutien de l'Association régionale Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), de l'Association régionale du Gros-de-Vaud (ARGDV), voire de la commune de Cossonay.

INFORMATIQUE

Mobiliers, matériels, machines et logiciels (190.311) : La somme prévue doit permettre de remplacer un serveur, vieux de 6 ans, au cas où il rendrait l'âme. Pour l'instant, il fonctionne encore, mais il n'est plus sous garantie et on ne trouverait plus les pièces pour le réparer en cas de panne.

TERRAINS

Entretien des terrains et jardins (310.314) : Le montant de 27'000 francs doit permettre la création d'une parcelle de jardins familiaux à la route de Lussery.

FORÊTS

Entretien et débardage (320.318) : 45'500 contre 25'500 il y a un an, l'augmentation est importante en raison d'une nouvelle coupe de bois de feu.

BATIMENTS

Entretien des bâtiments (3556.314.1) : Des travaux de rénovation sont nécessaires à la buvette de Sauffaz (mise en conformité du chauffage et remplacement des fenêtres) et dans le bâtiment des vestiaires (remplacement des chéneaux).

ROUTES

Modération et sécurité du trafic (430.314.31) : Ces 31'000 francs vont permettre la pose de ralentisseurs – sous forme de gendarmes couchés – aux chemins d'Azilly et de la Loëttaz.

PLACES DE JEUX

Entretien et aménagement (440.314) : La somme de 21'000 francs doit permettre la création de zones d'ombre autour des bancs en remplaçant quelques arbres ainsi que la pose d'appareils de fitness urbain sur la place de jeux proche du cimetière.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Prélèvement sur Fonds de réserve. Déchets (450.481) : Comme le compte doit forcément être équilibré, il est prévu un prélèvement sur le Fonds de réserve.

SÉCURITÉ SOCIALE

Réseau intercommunal AJERCO (710.352.53) : La participation de la commune augmente année après année pour atteindre presque 600'000 francs. L'AJERCO a même évalué à près de 650'000 la part de notre commune, mais sur la base des résultats des années précédentes, la Municipalité a retranché 50'000 francs de ce montant.

Cantine scolaire (711.313.1) : On remarque une augmentation du montant dévolu à l'achat de repas, mais dans le même temps, la participation des parents (711.433) est également plus élevée.

SERVICE DES EAUX

Achat d'eau à Lausanne (810.312.11) : On sait qu'à la suite de résidus polluants dans notre nappe phréatique, nous avons été contraints d'acheter de l'eau à la commune de Lausanne. Le montant est impressionnant, mais heureusement, le prix au mètre³ est moitié moins élevé que ce qu'il était au départ. Ces 247'000 francs correspondent à un coût de 0,80 francs le mètre³. Malgré cette augmentation, le prix de l'eau ne changera pas dans la commune au cours de l'année à venir.

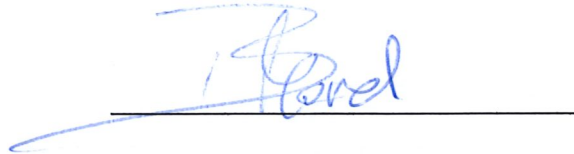
La commission des finances remercie la Municipalité pour sa disponibilité et ses réponses à toutes nos questions. Nous pouvons être satisfaits de la manière dont notre exécutif gère le ménage communal, mais nous devons être conscients que l'avenir nous offre des perspectives à l'image de la météo automnale au bord de la Venoge, plutôt brumeuses. D'une part, des gros investissements nous attendent, en particulier dans le domaine des bâtiments scolaires, d'autre part, si la péréquation financière nous est pour l'heure encore favorable, la manière dont se résoudra le délicat problème de la facture sociale pourrait changer les choses.

A l'unanimité, la commission des finances vous recommande d'accepter les conclusions du préavis 2020-46 telles qu'elles vous sont présentées.

Penthalaz, le

Le rapporteur:

Bernard Morel

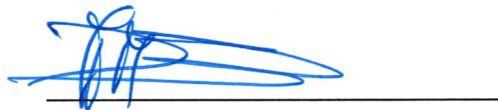


Les membres:

Samantha Cardaropoli




Anne-Marie Dénéreaz



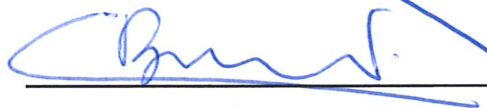
Daniel Rochat



Daniel Traini



Claude Brocard



Marc-Eugène Viret

